

PLANTES SAUVAGES COMESTIBLES

LA GRAVE

Stage de 2 jours en refuge - Programme
20 et 21 juin 2026

JOURNEE 1 - 10h/17h30

- Initiation générale à la botanique
- Présentation nutritionnelle des plantes du repas de midi préparé par le "champs du Vagabond"
- Petit atelier de fabrication cuisine
- Plantes toxiques et culinaires, risques de confusion

JOURNEE 2 - 9h/15h30

- Reconnaissance sur le terrain
- Confection de votre livret/recette
- Présentation nutritionnelle des plantes du repas de midi préparé par le "champs du Vagabond"
- Questions diverses et compléments d'informations

TARIFS

- 56€ à régler sur place au refuge en espèces ou chèque
- 180€ (frais de stage + repas du samedi et dimanche midi) à régler auprès d'Anne en espèces ou chèque
- 10€/personne en option pour le sauna
- Prévoir d'apporter de quoi ramener quelques échantillons d'identification, loupe, appareil photo, de quoi prendre des notes
- Le stage sera validé une fois le nombre d'inscrits atteint

LE REFUGE DU PIC DU MAS DE LA GRAVE

Refuge au milieu des alpages entièrement rénové en 2016.

Il dispose d'une autonomie énergétique quasi-totale

<https://refugedupicdumasdelagrave.fr/>

LE CHAMPS DU VAGABOND

Traiteur et cuisine à base de plantes sauvage sur Briançon

<https://www.facebook.com/Lechampduvagabond>

www.anne-merry.com - 0672380118

Praticienne en herboristerie/guide botanique



FICHE D'INSCRIPTION

La Grave - 20 et 21 juin 2026

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

EMAIL :

NOMBRE DE PERSONNES :

AVEZ VOUS DES ALLERGIES ALIMENTAIRES :

TARIFS

- ☐ **130€ le stage + 50€ pour les repas de samedi et dimanche midi
+ 56€ la demi-pension (à régler sur place à l'hébergeur)**

40€ à régler avec votre fiche d'inscription et qui valide votre réservation (à l'ordre d'Anne MERRY à renvoyer au 41 av du Professeur Forgues/05100 BRIANCON)

Possibilité d'effectuer un virement en me contactant par mail : my.anne@wanadoo.fr

Le reste sera à régler sur place

- ☐ Je souhaite recevoir la lettre d'actualité des ateliers et stages (4 envois/an)

ANNULATION

En cas de désistement ou d'annulation de votre part moins de 30 jours avant le début du séjour, vos arrhes ne seront pas remboursées, ceci pour des raisons de logistique avec les hébergeurs.

En cas de désistement ou d'annulation de votre part plus de 30 jours avant le début du séjour, vos arrhes seront reportés pour un autre séjour pour vous ou un tiers pour un délai d'un an maximum.

En cas de départ anticipé pendant le séjour, quelle qu'en soit la cause, la totalité du séjour est dû.

Lieu, date et signature